



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## **Amélioration de la dynamique d'Inclusion financière dans l'UEMOA : actions mises en œuvre par la Banque Centrale**

La notion d'inclusion financière fait référence à un état où l'ensemble des individus de la population et les entreprises ont un accès à des services financiers de base fournis par les institutions financières formelles. Une plus grande accessibilité des services financiers favorise l'atteinte d'une croissance soutenue et inclusive et permet de lutter efficacement contre la pauvreté. Eu égard à ces retombées positives, la question de l'inclusion financière est au cœur des préoccupations des banques centrales et des institutions internationales.

### **I - Situation d'ensemble de l'inclusion financière dans l'UEMOA**

Dans l'UEMOA, la situation de l'inclusion financière s'est relativement améliorée au cours de ces dernières années. Le taux de bancarisation au sens strict de la population âgée de 15 ans et plus a progressé, passant de 7,8% en 2007 à 15,7% en 2015. Le taux de bancarisation au sens large, qui inclut les systèmes financiers décentralisés, est ressorti à 34,5% après 16,6% en 2007 et contre un niveau moyen de 53% dans les régions en développement et 62% à l'échelle mondiale. Quant au taux d'accès aux services financiers, incluant la téléphonie mobile, il ressort à 62%.

### **II - Contribution de la BCEAO à l'amélioration de la dynamique d'inclusion financière**

La contribution de la BCEAO à l'amélioration de la dynamique d'inclusion financière s'articule autour de trois volets à savoir :

- l'opérationnalisation du dispositif de soutien au financement des PME/PMI ;
- la diversification des produits et mécanismes de financement des économies ;
- la réduction du coût des crédits.

#### **2.1 - Opérationnalisation du dispositif de soutien au financement des PME/PMI**

Dans le cadre de l'**opérationnalisation du dispositif de financement des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries (PME/PMI)**, un plan d'actions a été défini. Il est regroupé autour des quatre axes stratégiques ci-après :

- l'élaboration des textes codifiant les modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif, notamment les règles d'admissibilité des créances sur les PME/PMI aux guichets de la BCEAO ;

- 
- l'organisation des acteurs au niveau national pour la mise en œuvre du dispositif. A cet effet, il est envisagé la mise en place dans chaque pays d'un Comité National de suivi du développement des PME/PMI et d'un Comité d'identification des structures d'appui et d'encadrement ;
  - l'information et la sensibilisation des différents acteurs, à travers notamment l'organisation de concertations. Une rencontre avec les Administrations publiques et les structures d'appui et d'encadrement a été organisée en mars 2016. Une autre s'est tenue en novembre 2016 à l'intention des Directeurs Généraux des établissements de crédit en vue de les sensibiliser sur le dispositif. Il est également prévu d'informer le grand public avec l'élaboration de brochures sur le fonctionnement du dispositif à publier sur le site internet de la Banque Centrale ;
  - l'appui institutionnel aux acteurs du dispositif, à savoir un programme de renforcement des capacités des agents des établissements de crédit et des structures d'encadrement. En outre, la mise en place d'un fonds est envisagée pour encourager la notation financière des PME/PMI.

## ***2.2 - Diversification des produits et mécanismes de financement des économies***

Dans la perspective de la **diversification des produits de financement**, les actions de la Banque Centrale ont porté sur la promotion du crédit-bail, du capital-investissement et de la finance islamique ainsi que la création d'un compartiment dédié aux PME et l'affacturage.

- **Promotion du crédit-bail** : un projet de loi uniforme, inscrit dans le cadre du renforcement du cadre juridique nécessaire pour la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la promotion de cette activité, a été adopté par le Conseil des Ministres, lors de sa session de juin 2016 ;
  - **Promotion du capital-investissement** : une stratégie de développement de ce produit est en cours de mise en œuvre pour permettre aux petites entreprises de bénéficier d'un renforcement de capital. Cette action est conduite en partenariat avec le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) ;
  - **Promotion de la finance islamique** : un protocole d'accord a été signé entre la BCEAO et la Société Islamique pour le Développement du secteur privé (SID), à Djeddah en Arabie Saoudite, en janvier 2016, en vue de la mise en œuvre du dispositif de soutien au financement des PME/PMI dans l'UEMOA. Par cet accord, la SID apportera un financement de 30 millions de dollars US, à travers des instruments conformes aux principes de la finance islamique, aux PME/PMI dans l'UEMOA. La SID s'engage à porter le montant global de sa participation à 100 millions de dollars US, en fonction de l'intérêt suscité par le projet au niveau des investisseurs et/ou partenaires potentiels, par la mobilisation de ressources additionnelles. Par ailleurs, le Groupement IFAAS / KRAMER LEVIN a été recruté pour accompagner la BCEAO dans l'élaboration d'un cadre réglementaire pour le développement de la finance islamique. Le rapport final a été transmis par le consultant, le 19 décembre 2016, et les projets de textes spécifiques seront finalisés, en vue de leur adoption au cours du premier semestre de l'année 2017 ;
  - **Création d'un compartiment à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) dédié aux PME** : des réflexions sont en cours au niveau du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et de la BRVM, en vue de la
-

---

création d'un troisième compartiment à la BRVM dédié aux PME. La BCEAO est associée à ces réflexions. Il s'agit de mettre en place des conditions spécifiques qui faciliteraient l'accès des PME les plus performantes à la cote, pour leur permettre de lever des ressources sur le marché ;

- **Promotion de l'affacturage** : la Banque Centrale mène des recherches, en vue de promouvoir l'affacturage dans l'UMOA. Le but visé étant d'améliorer le financement des besoins en fonds de roulement des entreprises et de développer la sous-traitance entre les entreprises. Une note d'orientation sur la promotion de l'affacturage a été soumise aux Autorités de la Banque, le 29 décembre 2016.

Les travaux sont également en cours pour la mise en place des observatoires et des structures de médiation. Des propositions de l'architecture appropriée pour l'Union seront soumises au Conseil des Ministres lors de sa session de décembre 2016.

### **2.3 - Réduction du coût des crédits**

Dans les limites de la **réduction du coût des crédits**, la Banque Centrale , en collaboration avec la Fédération des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (FAPBEF), a établi une liste de services bancaires à facturer modérément et a réalisé une étude sur les modalités de calcul du taux de base bancaire. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la rationalisation des conditions de banque, à la suite de l'Instruction de la BCEAO relative à la gratuité de dix-neuf (19) services de base, entrée en vigueur en octobre 2014.

